

COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELIER DU 7 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,
Mmes BLANC Christine, MILLOT, BLANC Françoise, RACHON, PERROT, MAIRE, GLAZKOFF, TANIOS, NAZZI, ALVAREZ, PACHOUD

Excusés : Mme COUTURIER (pouvoir à Mme GLAZKOFF), Mme RIVATON

Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020

2/ Demande de subvention au Département et à l'Etat pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle Marcel Pagnol

Monsieur le Maire rappelle que la mise aux normes d'accessibilité de la salle Marcel Pagnol figure dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune et doit se réaliser à ce titre en 2021. Il indique également la nécessité de reprendre l'installation électrique et de sécurité de ce bâtiment et de réaliser concomitamment la rénovation des locaux induite par ces mises aux normes.

Le Conseil Municipal décide de solliciter dans ce cadre le soutien financier du Département de la Drôme au titre du dispositif « aménagement du territoire – bâtiments communaux et espaces publics » et de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local.

3/ Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques quartier les Bois – Tranche 5

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié à la demande de la commune un projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques et de dissimulation des réseaux téléphoniques rue de l'Eolienne à partir des postes Eolienne et Baternel.

Le Conseil Municipal approuve ce projet estimé à un montant global de 158 005,46 euros HT, la commune participera à hauteur de 60 740,29 euros (19 945,41 euros au titre de l'effacement des réseaux électriques + 40 794,88 euros au titre de la dissimulation des réseaux téléphoniques).

4/ Avenant au marché de construction du local pétanque

Le Conseil Municipal décide de souscrire un avenant au marché de construction du local pétanque – lot 3 « menuiseries extérieures – serrurerie » attribué à l'entreprise Bonhomme Métallerie pour un montant de 1 500 euros HT. Cet avenant permettra le remplacement des volets roulants par des rideaux métalliques garantissant une meilleure sécurité de cet équipement.

5/ Dénomination unique de la rivière Limaçole-Chirouze-Jonas

La rivière qui traverse le bourg de Montélier porte successivement trois noms : la Limaçole, la Chirouze et le Jonas. Pour des raisons de sécurité, il est apparu la nécessité au cours de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de simplifier la situation en ne donnant qu'un seul nom à cette rivière.

Une recherche dans les archives de la commune et une consultation de la population au travers d'une récente édition spéciale du magazine n'ont pas permis d'identifier ce qui justifiait ces 3 dénominations.

Le Conseil municipal décide de dénommer la rivière La Limaçole, nom qui est le sien dans la commune où elle prend sa source.

6/ Rapport annuel sur le service public d'eau potable

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le service public d'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal.

Ce rapport doit faire apparaître les indicateurs techniques et financiers devant figurer obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence pour 2019.

7/ Rapport d'activités de Valence Romans Agglomération

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de Valence Romans Agglomération pour l'année 2019.

8/ Convention assistance retraite 2020-2022

Afin de fiabiliser les opérations de liquidation des droits à pension, le Conseil Municipal décide de signer avec le Centre de Gestion de la Drôme une convention d'assistance retraite CNRACL.

9/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- décisions du 07/09/2020 accordant la mission de maîtrise d'œuvre de la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de la salle Marcel Pagnol aux entreprises Atelier Tézier, BE ACT et BE LACORPS pour un montant total de 34.000 euros HT.

10/ Questions diverses

- Risques majeurs : projection du film de l'Institut des Risques Majeurs sur le risque inondation et invitation à participer au Plan Communal de Sauvegarde à mettre à jour suite aux dernières élections municipales ;

- Invitation au comité de pilotage du Bois des Pauvres le 16/09/2020 à 18h en mairie (présentation du diagnostic environnemental) ;
- Désignation des élus appelés à représenter la commune aux commissions thématiques de Valence Romans Agglomération :
 - Cycle de l'eau et transition énergétique : Nicolas HERVIOU
 - Culture et patrimoine : Sonia TANIOS
 - Sport : Alain AUBERT
 - Administration générale, finances, relations humaines : Christian ESTEVES
 - Aménagement, logement, environnement, mobilité, agriculture : Bernard VALLON
 - Cohésion sociale, famille, enfance, jeunesse : Séverine ALVAREZ
 - Attractivité, économie, tourisme : Henri VARACCA.

Le Maire,



Bernard VALLON



